

Département du Gard



Mairie de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 février 2021 à 17h00

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 01 2021

Présents : Bonnal Élisabeth ; Bourrassol Séverine ; Bousquet Alain ; Fleury-Lesauvage Jean-Luc ; Gras Frédéric ; PETIT Nathalie, Prat Romain ; Rauzier Ellen ; Rousset Mathieu ; Damien Trouillas;

Absente excusée : Mme GUIRAUD Mireille qui a donné procuration à Monsieur GRAS Frédéric ;

Secrétaire de Séance : PETIT Nathalie ;

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2020 ; Le Procès-verbal ne soulève aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 (1/4 des crédits investissement 2020)

D2021_001

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

A savoir :

Chapitre	Crédit voté BP 2020	¼ crédit BP 2021
N°20	11 200	2 800
N°21	235 724.64	58 931.16
Total	246 924.64	61 731.16

Objet : Acquisition parcelles B331 – B837 et B924

D2021_002

Monsieur le Maire explique qu'il a contacté Monsieur PRAT Benjamin pour lui proposer d'acquérir les parcelles B 831 et 180m2 environ de la parcelle B 837 dont il est propriétaire afin de créer un parking derrière le cimetière.

Monsieur Prat Benjamin s'est engagé à vendre les parcelles B 831 et 180m2 de la parcelle B 837. Et il a également déclaré vouloir céder à la commune la parcelle B 924 qui jouxte les terrains B 831 et B 837 pour un euro symbolique. Sachant que la parcelle B 924 est en indivision entre trois propriétaires :

- Madame PRAT Caroline épouse ROUVEYROLLES,
- Monsieur PRAT Romain,
- Monsieur PRAT Benjamin.

La parcelle B 924 constitue un chemin de desserte des autres parcelles de ce secteur.

Madame PRAT Caroline épouse ROUVEYROLLES et Monsieur PRAT Romain qui ont été préalablement sollicités dans le cadre de cette vente ont également donné leur accord pour vendre à la commune leur part de la parcelle B 924 pour un euro symbolique.

La commune aura à sa charge l'ensemble des frais de bornage et d'acte notarié ainsi que l'entretien du chemin (parcelle B 924).

Monsieur le Maire explique que ces acquisitions foncières serviront à réaliser un parking accolé au cimetière communal qui ne dispose pas à ce jour d'emplacements de stationnement.

Après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire et après discussion, les conseillers municipaux décident :

- D'acquérir la parcelle B 831 en totalité et 180 m2 environ de la parcelle B 837 pour la somme de cinq mille euros ;
- Approuvent l'acquisition pour un euro symbolique de la parcelle B 924 qui constitue le chemin de desserte et s'engagent à ce que la commune en assure la remise en état et l'entretien régulier.
- Valident la prise en charge des frais de géomètre et de bornage des parcelles ;
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes auprès du géomètre et du notaire chargé de la régularisation des actes ;

Détail du vote : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur PRAT Romain n'a pas pris part au débat concernant cette question et il est sorti de la salle au moment du vote.

Objet : Grand Prix de la chanson Alès Cévennes Camargue

Monsieur le Maire présente la demande de l'Association pour le développement des festivités d'organiser à St Césaire le Grand Prix de la Chanson 2021 le 21 juillet 2021 à 21h00.

Les conseillers présents approuvent cette manifestation. L'association Campagn'Art est d'accord pour installer une buvette et aider les organisateurs pour l'installation de la manifestation.

Objet : Pétition des riverains de la RD120 route de St Maurice

Suite à la réception en mairie d'une pétition signée par 17 riverains de la RD120 Quartiers : « La Carrière, Le Serras, Chemin des Prés, et Chemin du 19 mars 1962 », Monsieur le Maire propose de solliciter l'Unité Territoriale Service Voirie d'Alès pour connaître les moyens techniques réglementaires qui pourraient permettre à la commune de répondre à l'attente des riverains. Une réponse sera adressée en ce sens aux pétitionnaires sans préjuger de l'issue qui sera donnée à leur requête.

Objet : Dossier Rénovation de l'atelier municipal

Monsieur le Maire indique que la commune a demandé un deuxième devis à Monsieur Monnier concernant des travaux d'isolation en complément du devis de rénovation du bâti existant. La réalisation des travaux se fera en fonction du taux des subventions obtenues. 2 autres devis doivent être demandés à des entrepreneurs de maçonnerie.

Objet : Questions diverses

Monsieur le Maire présente les divers projets en instance en matière d'urbanisme.

- Grand rue ouverture d'un portail
-
- Chemin du Clos de Droude : DP valant division pour 4 parcelles

Projet à étudier : PUP « Brunel/Capeau) pour les secteurs Chemin de la Poujade et Clos de Droude pour l'eau, l'assainissement et la voirie. Il faut savoir si ces parcelles pourraient être raccordées au réseau d'assainissement collectif par un poste de relevage.

Pour la voirie et la desserte de ces terrains, monsieur GRAS souhaite que soit évoqué avec Mme Brunel (propriétaire sur presque tout le linéaire du Chemin du clos de Droude) la possibilité de cession gratuite de terrain visant à élargir et sécuriser la voie de circulation. Cela se justifie par les aménagements projetés et notamment en raison du fait de l'impossibilité de se croiser à deux véhicules sur le tracé de ce linéaire rejoignant la RD 209.

- Emplacement réservé derrière l'école et le parking de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire indique qu'une évaluation de la superficie de l'emplacement réservé (environ 2500 m²) a été demandée au Service des Domaines.

A l'issue de cette consultation, le Conseil Municipal fera une offre à Mme BRUNEL ou à la SCI GFA de la Droude pour l'achat de la totalité de la parcelle qui est actuellement en emplacement réservé du PLU.

La séance est levée à 19h30

